

Présidente du Conseil d'Administration :
Madame Anne FRAIPONT

Directeur :
Monsieur Jacky MARTIN ☎ 03.24.30.70.55

Directrice - adjointe :
Madame Delphine GUERIN ☎ 03.24.30.80.59

Secrétariat de Direction :
Madame Catherine HERBOUX ☎ 03.24.30.70.55 📠 03.24.30.63.48

Médecin Psychiatre E.D.P.A.M.S. :
Madame le Docteur Corinne FREVILLE ☎ 03.24.30.70.73

Cadre supérieur socio-éducatif :
Monsieur Dominique METTE ☎ 06.17.57.85.62

Responsable de service du foyer :
Madame Marie-Hélène PAYER ☎ 03.24.30.27.06

Secrétaire :
Madame Véronique COLIN ☎ 03.24.30.27.04 📠 03.24.71.21.79

Représentants des familles et usagers au C.A. :
Titulaires : Mesdames Anne Marie RENNESON, Pascale FRATTINI
Suppléante : Madame Sandra BELLOT

Représentants au Conseil de Vie Sociale :

⇒ **Administrateur :**
Madame Dominique ARNOULD

⇒ **Familles :**
Monsieur Gabriel PONSIN – Mesdames Marie-France GURZ,
Dominique MORANT, Agnès GERARD

⇒ **Résidents :**
Messieurs Anthony HERMAND, Samuel LORILLIERE
Mademoiselle Aurore HAUDECOEUR

⇒ **Personnel :**
Mesdames Christine DHALLUIN, Valérie FRANKART

⇒ **Commune :**
Madame le Docteur Marie-Alix HILLY

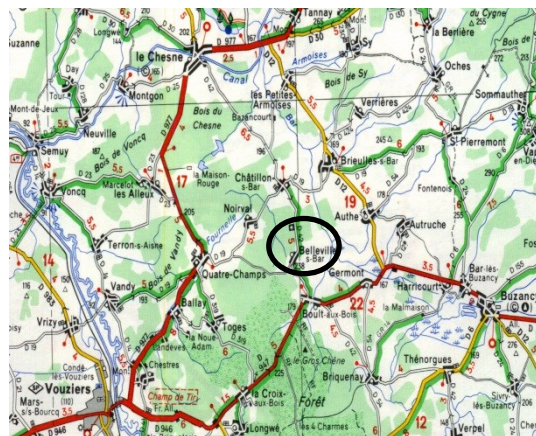
Conseillère en Economie Sociale et Familiale :
Madame Adeline PIERRON
☎ 03.24.30.27.05

Personne qualifiée :
Madame le Docteur Danièle VITEAU ☎ 03.24.59.71.50

E.D.P.A.M.S.
Jacques SOURDILLE
Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

08240 BELLEVILLE/BAR

☎ : 03.24.30.23.11 — 📠 : 03.24.30.21.83



E.D.P.A.M.S.
Jacques SOURDILLE
Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

FOYER D'HEBERGEMENT

Rue de Montfrix
08250 GRANDPRE

rattaché à l'établissement E.D.P.A.M.S.
Jacques SOURDILLE

Hébergement :
Foyer d'hébergement : 25 lits

Pour Adultes de 20 à 60 ans
Personnes en situation de handicap

Secteur d'intervention :
GRANDPRE



☎ : 03.24.30.27.04

📠 : 03.24.71.21.79

Courriel :

mariehelene.payer@edpams.fr

PRESENTATION

du FOYER D'HEBERGEMENT

Il est situé à **GRANDPRE**, en zone rurale, au sud-ouest du département.

Il accueille des personnes adultes handicapées présentant des difficultés à assurer seules leur autonomie domiciliaire et sociale, sur **3 pôles** :

- la Villa Ste Marguerite,
- l'Annexe de la villa,
- l'appartement F5 de la résidence de l'Orme.



Des chambres meublées avec salle de bain sont mises à disposition des personnes accueillies. Des salles communes sont utilisées pour les repas, les loisirs, les rencontres.

Tous les midis, du Lundi au Vendredi, les repas sont pris en cafétéria ou sur les chantiers. Les repas du soir sont livrés par la cuisine centrale de l'E.D.P.A.M.S. ou confectionnés à l'annexe ou sur le F5. Les week-ends, les repas sont préparés à la villa.

Le linge plat est pris en charge par la blanchisserie de l'ESAT, l'entretien du linge personnel fait partie des apprentissages proposés au sein du foyer.

Le personnel :

Une équipe pluridisciplinaire est à votre disposition :

- Assistants socio-éducatifs, moniteurs-éducateurs, maîtresses de maison, aides médico-psychologiques, veilleuses de nuit.

Les missions :

- Sécurité
- Ecoute et soutien
- Animation et socialisation
- Veille à la santé physique et psychologique
- Hébergement
- Observation
- Médiateur

Les actions menées :

- Investir sa chambre au foyer et se l'approprier comme un lieu d'intimité et de vie personnelle
- Etre responsable de son argent par l'apprentissage à la gestion d'un budget loisir et vêture
- Travailler à l'autonomie de déplacement
- Vivre avec d'autres, partir en congés, s'engager dans des associations, des clubs sportifs
- Maintenir des acquis
- Accéder à l'autonomie domiciliaire

L'équipe du foyer met en œuvre un accompagnement adapté à la personne.

Il vise à assurer le bien-être, le maintien des acquis, à veiller à maintenir leur capital santé, à devenir autonome dans le quotidien.

Cet accompagnement est un facilitateur et un intermédiaire pour l'intégration, afin de permettre aux résidents d'accéder à leurs droits de citoyen.

L'objectif primordial est de faire vivre pleinement un statut d'adulte aux personnes que nous accompagnons.

Chaque personne bénéficie d'un **Projet Personnalisé**. Il s'agit d'une prise en charge et d'un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. A défaut, le consentement de son représentant légal doit être recherché.

La participation aux frais d'hébergement est prise en charge par l'aide sociale départementale, avec participation financière des résidents.

Le contrat de séjour :

Comme le prévoit le Décret 2004-1274 du 26 NOVEMBRE 2004, il s'agit d'un accompagnement mutuel entre la personne et le foyer d'hébergement concrétisé par la signature d'un contrat.

Celui-ci définit les droits et les obligations de l'établissement et du résident. Il précise les objectifs et les prestations adaptées à la personne.

Un avenant est établi pour tous les changements apportés au niveau de la prise en charge.

Numéros de téléphone maltraitance : 3977

Modalités d'accès au dossier : chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.

